Les primo accédants à la propriété bienvenus

La réunion du conseil municipal s'est déroulée mercredi soir, en salle d'honneur de la mairie.

Il a été décidé de reconduire l'association locale, l'ADMR entre Moselle-et-Meurthe pour assurer la gestion et l'exploitation des structures rosiéroises d'accueil collectif de mineurs, Brin de Malice (multi-accueil) et P'Tits Roseaux (accueil collectif de mineurs) à partir du 1er janvier 2016.

La convention concerne la période de 2016 à 2021. La municipalité s'engage à verser, au titre de chaque année, la somme de 244. 000 €. La municipalité a décidé la création d'un nouveau lotissement communal sur la parcelle communale BO36,

située en bordure de la RD116, avenue des Vosges. D'une superficie globale de 3. 549 m² sur les 5. 539 m² de la parcelle initiale, le lotissement sera divisé en lots (de 330 à 597 m² de superficie) répartis ainsi : 4 parcelles viabilisées confiées au constructeur SOCOPA, concessionnaire exclusif de « la maison abordable » afin de permettre la primo-accession à la propriété pour les ménages les plus modestes ; 4 parcelles, situées à l'arrière de la parcelle, pour lesquelles le choix du constructeur serait libre, pour ces parcelles, les nouveaux acquéreurs devront prendre en charge les coûts liés à l'installation des réseaux de viabilité, voies d'accès, etc.

évalué à 80 € le m2, ces terrains seraient vendus entre 26. 400 € pour la plus petite parcelle et 47. 760 € pour la

plus grande.

Plusieurs bâtiments rosiérois ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite. La municipalité a décidé de déposer les demandes de dérogations suivantes au titre de l'Ad'ap (Agenda d'Accessibilité Programmé) : travaux à réaliser pour le 31 décembre 2018 pour la salle polyvalente, la crèche et les écoles. La maison des associations (44 rue de Lunéville) et le périscolaire (P'tits Roseaux) seront à réaliser pour le 1er décembre 2012. Une somme globale de 48. 535 € a été provisionnée pour ces travaux.